



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU BUDGET

D.G.C.M.P.

Direction Générale du

Contrôle des Marchés Publics

Le Directeur Général a.i

Kinshasa, le 11 FEV 2022

N° 0156/DGCMP/DG/DRE/D4/K.L/2022



TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Au PALAIS DE LA NATION
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute considération)
à l'HOTEL DU GOUVERNEMENT
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget
(Avec l'expression de ma haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Délégué Général de la RDC à la Francophonie, Coordonnateur du Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics du Comité National des IX^{ème} Jeux de la Francophonie « CNJF ».

(TOUS) à KINSHASA/GOMBE.-

Objet : Autorisation spéciale

Gré à gré / Acquisition des outils-produits et événements promotionnels du IXème jeux de la Francophonie

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intégration Régionale et Francophonie à KINSHASA/GOMBE.-

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre n° 0061 CAB/MIN/IR/2022 du 28 janvier 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation spéciale de recourir à la procédure de gré à gré pour le marché relatif à l'acquisition des outils-produits et événements promotionnels du IXème jeux de la Francophonie et vous en remercie.

Après examen de votre requête, la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, suivant les affirmations du service, constate ce qui suit :

...//...

- les préparatifs des IXème jeux requièrent la visibilité et la mobilisation sociale pour l'appropriation desdits jeux par la population à travers le pays. Cette mobilisation connaît un grand retard au regard du chronogramme contenu dans le cahier des charges qui régit l'organisation des jeux ;
- l'impératif de répondre aux délais qui restent soit 7 mois, pour la tenue effective desdits jeux ne permettant pas de respecter le délai réglementaire ;
- les recommandations de la 36ème réunion du Conseil des Ministres du 21 juillet 2022 ont poussé le service à porter son choix sur la société MAGIC TOUCH compte tenu de son expérience avérée dans le domaine analogue, la qualité de ses produits et la célérité dans la livraison ;
- la motivation du service est conforme aux prescrits de l'article 42 alinéa 4 de la Loi relative aux marchés publics.

Eu égard à ce qui précède, la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics **accorde l'autorisation spéciale de recourir à la procédure de gré à gré** pour la fourniture des outils-produits et événements promotionnels liés à l'organisation des IXème jeux de la Francophonie par la **Société MAGIC TOUCH**, au coût de **9.344.570 USD (TTC)**.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

